

Guide d'accompagnement pour le dépôt des dossiers de subventions

Usager/Porteur de Projet

COMMENT SE CONNECTER

Table des matières

COMMENT SE CONNECTER

• Préalable	3
• Authentification sur le nouveau Portail des subventions	4
1er cas - Votre structure a déjà déposé une demande de subvention au titre de la Politique de la Ville en 2022 et vous avez reçu un mail vous proposant de vous créer un compte	5
2ème cas - Vous êtes le 1er compte à se créer pour cette structure et votre structure a déjà déposé une demande de subvention au titre de la Politique de la Ville en 2022 mais vous n'avez pas reçu de mail vous proposant de vous créer un compte	7
3ème cas - Vous n'êtes pas le 1er compte à se créer pour cette structure (un compte a déjà été créé pour votre structure et une demande de subvention a déjà été déposée)	9
4ème cas - Votre structure n'a jamais déposé de demande de subvention et il s'agit d'une première demande.	12
• Déposer une demande	15

• Préalable

Connexion

Il convient de disposer **d'un compte utilisateur** pour pouvoir accéder au Portail des subventions.

Ce compte comprendra :

- Un identifiant (de 6 à 32 caractères lettres et/ou chiffres),
- Un mot de passe (10 à 20 caractères, avec au moins 3 éléments parmi les 4 suivants : majuscule, minuscule, chiffre, caractère particulier),
- La civilité, nom et prénom,
- Une adresse mail (1 seul compte possible pour 1 même mail).

À tout moment, il est possible de récupérer ses identifiants (lien « Récupérer mes identifiants de connexion »).

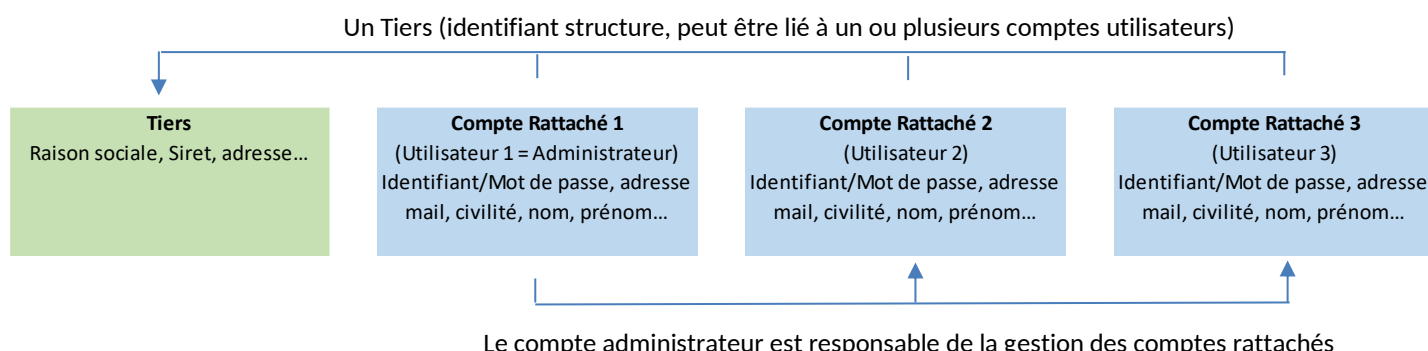
Le site est optimisé pour l'Internet Explorer11, Edge, Firefox et Chrome.



Notions de Tiers, compte administrateur et compte rattaché :

Pour pouvoir déposer des demandes de subventions sur le portail, un compte utilisateur doit obligatoirement être rattaché, ou se rattacher, au Tiers de sa structure.

Le **Tiers** correspond à l'**identité** sur le portail des subventions **de votre structure**, de votre organisation. Il ne peut être créé qu'un seul tiers par n° SIRET.



Plusieurs comptes peuvent être rattachés à un Tiers.

Dans ce cas, chaque compte peut suivre et déposer des demandes d'aide au titre du Tiers auquel il est lié.

Il existe 2 types de compte :

1-Le **compte rattaché n°1** = compte **administrateur** :

- accepte / refuse une demande de rattachement au Tiers qu'il administre,
- peut inviter un nouveau compte à se rattacher au Tiers qu'il administre.
- peut détacher un compte du Tiers.
- et peut bien sûr déposer et suivre les demandes de subvention pour le Tiers.

Un Tiers ne peut être rattaché qu'à un seul compte administrateur à la fois. **C'est le premier utilisateur associé au tiers**, Normalement il s'agit du représentant légal.

2- Les autres comptes rattachés au tiers. Ils peuvent déposer et suivre les demandes de subvention pour ce tiers, pour cette structure sur le portail des subventions.

• **Authentification sur le nouveau Portail des subventions**

Selon votre situation, quatre possibilités :

1. Votre structure a déjà déposé une demande de subvention au titre de la Politique de la Ville en 2022 **et** vous avez reçu un mail vous proposant de vous créer un compte.
2. Vous êtes le 1er compte à se créer pour cette structure et votre structure a déjà déposé une demande de subvention au titre de la Politique de la Ville en 2022 mais vous n'avez pas reçu de mail vous proposant de vous créer un compte.
3. Vous n'êtes pas le 1er compte à se créer sur le portail pour cette structure (un compte a déjà été créé pour votre structure et une demande de subvention a déjà été déposée).
4. Votre structure n'a jamais déposé de demande de subvention et il s'agit d'une première demande.

1er cas - Votre structure a déjà déposé une demande de subvention au titre de la Politique de la Ville en 2022 et vous avez reçu un mail vous proposant de vous créer un compte

Bonjour,

Afin de suivre vos dossiers en cours d'instruction ou de déposer de nouvelles demandes, nous vous invitons à créer un compte en cliquant sur le lien suivant (ou collez cette adresse dans votre navigateur) :

<https://me-marseille-recette.mgcloud.fr/account-management/marseille-demandeurs/ux/#/account-creation?email=durand%40gmail.com&redirectTo=https://me-marseille-recette.mgcloud.fr/aidess/%23/marseille/&jwtKey=jwt-marseille-portail-depot-demande-aidess&jwtKey=jwt-marseille-portail-depot-demande-aidess&callbackUrl=/gestion-depot-demandes/marseille/tiers/BOcqcxlaFrT/autorattachement/615175cad01755006859d15>

Vous pourrez alors déposer des demandes et accéder à toutes les informations concernant votre tiers et les dossiers en cours.

En vous remerciant pour votre confiance,

Métropole Aix Marseille Provence

En cliquant sur le lien présent dans le mail qui vous a été adressé, vous visualisez la page d'authentification permettant d'accéder à la plateforme de dépôt des dossiers « **Portail des subventions Métropolitain** ».

Pour une première connexion, cliquer sur « s'inscrire » en haut à droite afin de créer votre compte.

Renseigner les champs demandés et cliquer sur « S'INSCRIRE » en bas.

2ème cas - Vous êtes le 1er compte à se créer pour cette structure et votre structure a déjà déposé une demande de subvention au titre de la Politique de la Ville en 2022 mais vous n'avez pas reçu de mail vous proposant de vous créer un compte

Cliquer sur l'adresse de la plateforme de dépôt des dossiers de demandes de subventions de la métropole :

« [Portail des subventions Métropolitain](#) » ou saisir l'adresse suivante : <https://subvention.ampmetropole.fr/aides>

Pour une première connexion, cliquer sur « s'inscrire » en haut à droite de l'écran, afin de créer votre compte

Renseigner les champs demandés et cliquer sur « S'INSCRIRE » en bas

Renseigner les champs demandés et cliquer sur « S'INSCRIRE » en bas.

Un mail d'activation du compte vous est envoyé sur l'adresse mail spécifiée. Cliquer sur le lien dans le mail pour activer votre compte.

Bonjour Madame Pauline DURAND,

Nous venons de recevoir une demande de création de compte à votre nom sur l'espace de la collectivité.

Votre identifiant est : TESTASSO1

Pour valider votre compte et accéder à votre espace personnel, merci de cliquer sur le lien suivant (ou de coller cette adresse dans votre navigateur) :

<https://me-marseille-recette.mgcloud.fr/account-management/marseille-demandeurs/ux/#/account-creation-confirmation?redirectTo=https%3A%2Fme-marseille-recette.mgcloud.fr%2Faidess%2F%23%2Fmarseille%2Fconnecte%2Fdashboard%2Faccueil&jwtkey=jwt-marseille-portal-depot-demande-aides&footer=https%3A%2Fme-marseille-recette.mgcloud.fr%2Faidess%2F%23%2Fmarseille%2Fmentions-legales%2CMentions%20%2F%2Fmarseille%2Fconnecte%2Fdashboard%2Faccueil&self&username=TESTASSO1&token=62b9b7c8de4c090076dc398.%2BwEGntkr8LU5095H9dbVkJ3J60JExt5FurCJJYAB3e0c>

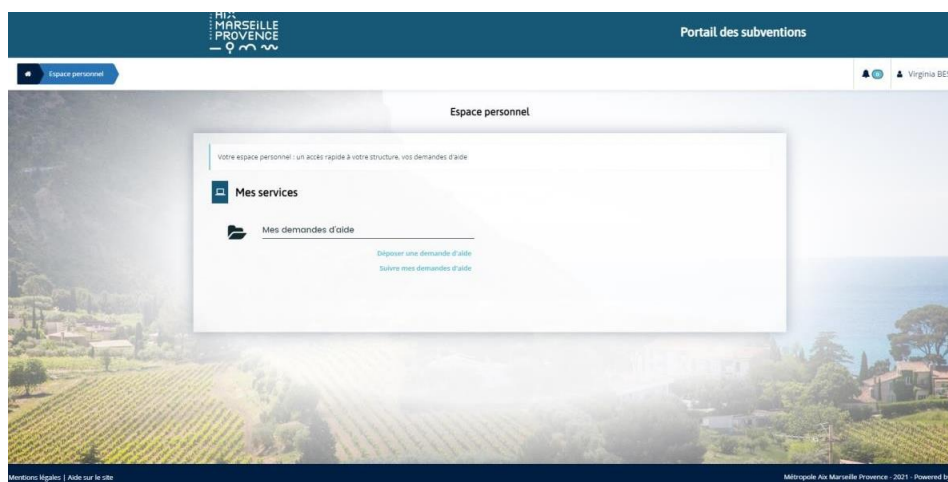
Attention, ce lien est valable pour une durée de 24 heures maximum. Au-delà de ce délai, vous devrez recommencer la procédure sur le site du [Portail des subventions](#).

En vous remerciant pour votre confiance,

Métropole Aix Marseille Provence

Lors des connexions suivantes, renseigner votre identifiant et votre mot de passe, puis cliquer sur « SE CONNECTER ».

Vous serez automatiquement redirigé sur le Portail des subventions en étant authentifié.



Lors de la saisie de la 1^{ère} demande de subvention, il vous est demandé de saisir les informations de votre structure (SIRET, adresse, représentant légal, ...).

Une fois la demande de subvention transmise, celle-ci doit être prise en compte par l'instructeur de la collectivité.

Dès que votre 1^{er} dossier apparaît comme « pris en charge » dans votre espace personnel, il vous est possible de déposer d'autres demandes sans avoir à renseigner les informations de l'association.

Au regard de cette procédure, il est indispensable d'anticiper la création de votre compte afin de pouvoir déposer l'ensemble de vos demandes dans les délais de l'appel à projet.

Votre compte est le compte « Administrateur » de cette structure. Cela signifie que vous êtes le responsable de la gestion des comptes utilisateurs rattachés à votre structure. C'est-à-dire que c'est vous qui validez les demandes de rattachement des autres personnes de vos structures qui en font la demande

3ème cas - Vous n'êtes pas le 1er compte à se créer pour cette structure (un compte a déjà été créé pour votre structure et une demande de subvention a déjà été déposée)

Cliquez sur l'adresse de la plateforme de dépôt des dossiers de demandes de subventions de la métropole :

« [Portail des subventions Métropolitain](#) » ou saisir l'adresse suivante : <https://subvention.ampmetropole.fr/aides>

Pour une première connexion, cliquer sur « s'inscrire » en haut à droite de l'écran, afin de créer votre compte

Renseigner les champs demandés et cliquer sur « s'inscrire » en bas

Un mail d'activation du compte vous est envoyé sur l'adresse mail spécifiée : cliquer sur le lien d'activation dans le mail pour activer votre compte.

Bonjour Madame Pauline DURAND,

Nous venons de recevoir une demande de création de compte à votre nom sur l'espace de la collectivité.

Votre identifiant est : TESTASSO1

Pour valider votre compte et accéder à votre espace personnel, merci de cliquer sur le lien suivant (ou de coller cette adresse dans votre navigateur) :

<https://me-marseille-recette.mgcloud.fr/account-management/marseille-demandeurs/ux/8/account-creation-confirmation?redirectTo=https%3A%2F%2Fme-marseille-recette.mgcloud.fr%2Ffaides%2F%23%2Fmarseille%2Fconnecte%2Fdashboard%2Faccueil&iwtkey=jwt-marseille-portail-depot-demande-aides&footer=https%3A%2F%2Fme-marseille-recette.mgcloud.fr%2Ffaides%2F%23%2Fmarseille%2Fmentions-legales%2CMentions%20%3A%20%20self&username=TESTASSO1&token=62b9b7c8de4c0900076dc398.%2BwEGntkr8lu5095h9dbvk3J6OJE4t5FurCJIYAB3e0u>

Attention, ce lien est valable pour une durée de 24 heures maximum. Au-delà de ce délai, vous devrez recommencer la procédure sur le site du **Portail des subventions**.

En vous remerciant pour votre confiance,

Métropole Aix Marseille Provence

Lors des connexions suivantes, renseigner simplement l'identifiant et le mot de passe, puis cliquer sur « SE CONNECTER ».

SE CONNECTER

BIENVENUE !

Vous n'avez pas de compte ? **S'INSCRIRE** >

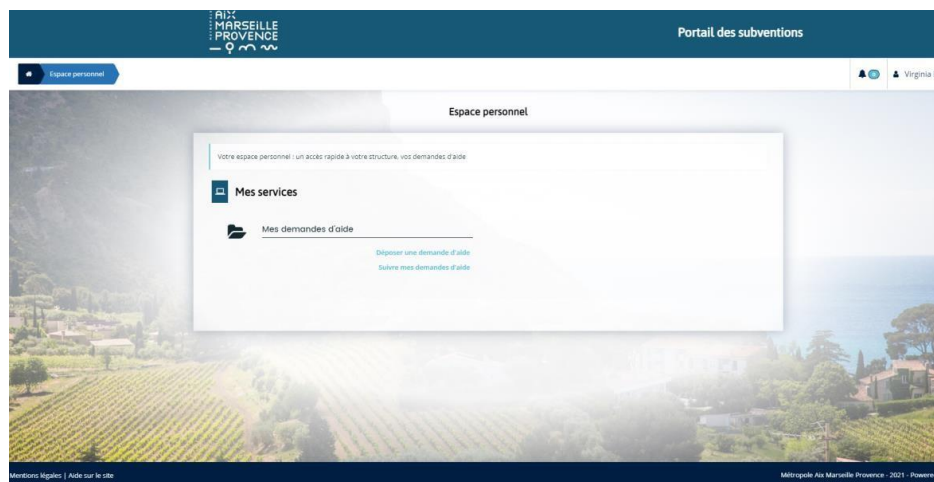
dupond@gmail.com

Se souvenir de moi* [Mot de passe oublié ?](#)

SE CONNECTER >

*En choisissant de cocher "se souvenir de moi", vous pourrez accéder à votre compte sans avoir à vous authentifier pendant une durée de 3 mois. Vous pouvez à tout moment mettre fin à l'authentification prolongée depuis la bouton déconnexion. Si vous utilisez un ordinateur public ou partagé, nous vous conseillons de vous déconnecter de votre compte dès la fin de votre navigation et en particulier si vous avez activé l'achat rapide en 1 clic.

Vous serez automatiquement redirigé sur le Portail des subventions en étant authentifié.



Lors de la saisie de la 1^{ère} demande de subvention, il vous est demandé de saisir les informations de votre structure : à la saisie du SIRET, celui-ci sera identifié comme **déjà existant**.

Choix de la famille

Précédent Suivant

Veuillez saisir les informations nécessaires à la vérification d'existence du tiers.

Je suis ou je représente un(e) * Association

Domicilié(e) En France A l'étranger

SIRET * 732829338 00076

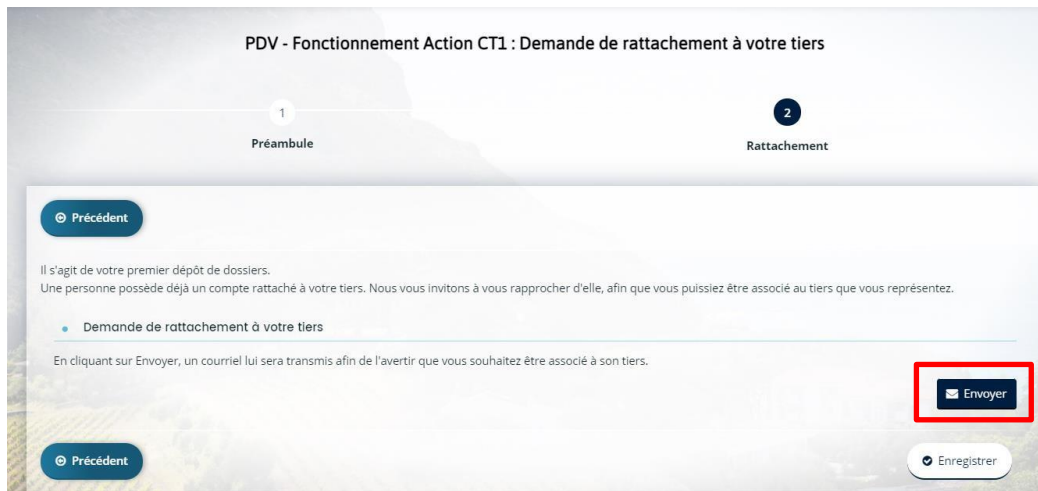
Votre tiers est déjà connu. Cliquez sur « Suivant » pour faire une demande à l'administrateur de ce tiers vous permettant de vous y rattacher.

TENNIS CLUB DE VANNES

Code du tiers : 00000013
SIREN : 732829338
NIC : 00076
Adresse : 800 rue de la mer
Code postal/Ville : 56000 VANNES

Précédent Enregistrer Suivant

En cliquant sur « Suivant », le logiciel vous propose de transmettre une demande de rattachement à l'administrateur de votre structure, il s'agit du premier compte créé pour votre structure.



Après validation de ce rattachement par le compte administrateur de la structure, vous recevez un mail de confirmation de rattachement.

Monsieur Jean DUPOND,

Suite à votre demande, votre compte a été rattaché au tiers de TENNIS CLUB DE VANNES.
Vous pouvez à présent accéder à tous les services de l'Espace Usagers pour votre tiers.

En vous remerciant pour votre confiance,

Métropole Aix Marseille Provence

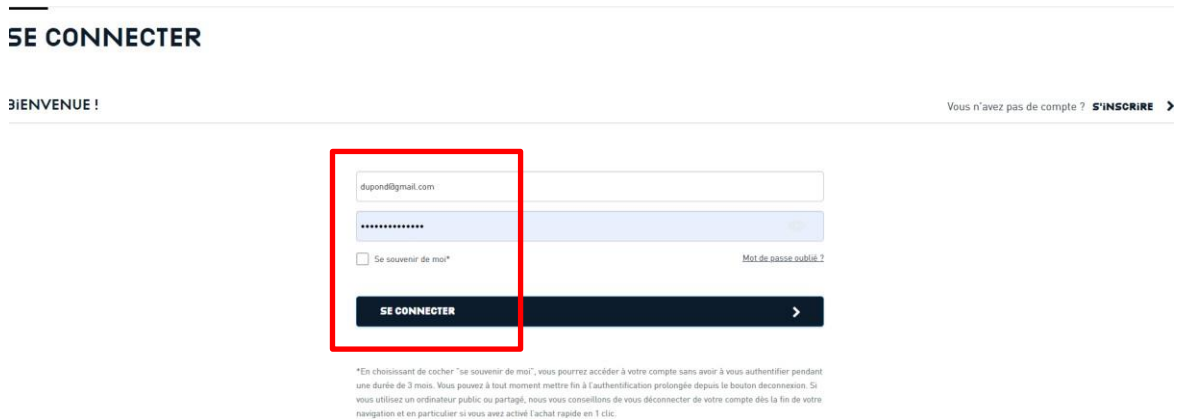
Vous êtes alors rattaché au tiers de votre structure. Le rattachement est visible dans votre espace personnel à gauche de votre compte de connexion :



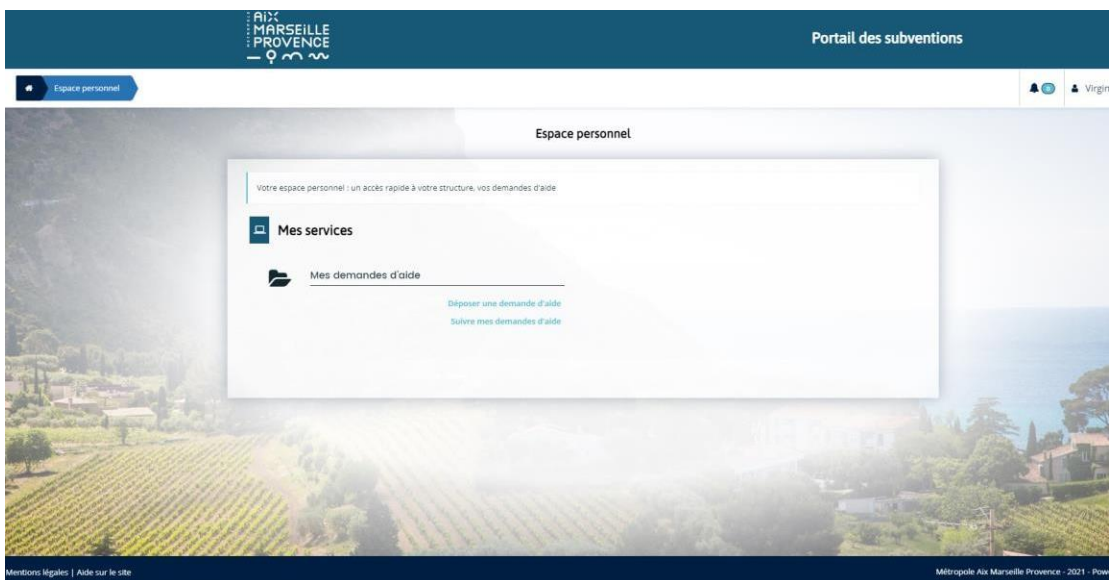
Vous pouvez alors poursuivre la saisie de la demande de subvention de fonctionnement à partir de l'écran « Suivre mes demandes d'aide ».



connecter ».



Vous serez automatiquement redirigé sur le Portail des subventions en étant authentifié.



Lors de la saisie de la 1^{ère} demande de subvention, il vous est demandé de saisir les informations de votre structure (SIRET, adresse, représentant légal, ...).

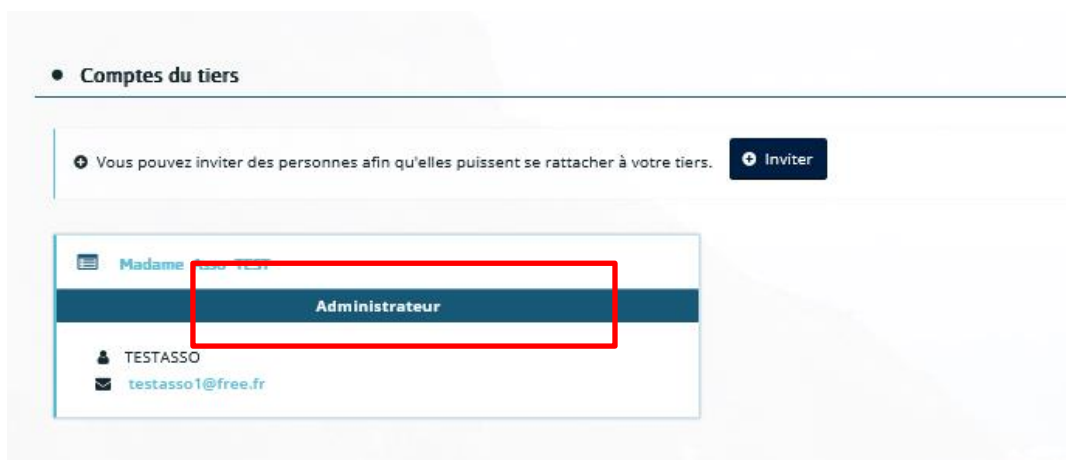
Une fois la demande de subvention transmise, celle-ci sera prise en compte par l'instructeur de la collectivité. Vous êtes alors rattaché au tiers de votre structure. Le rattachement est visible dans votre espace personnel à gauche de votre compte de connexion :



Il est maintenant possible de déposer d'autres demandes sans avoir à renseigner les informations de l'association.

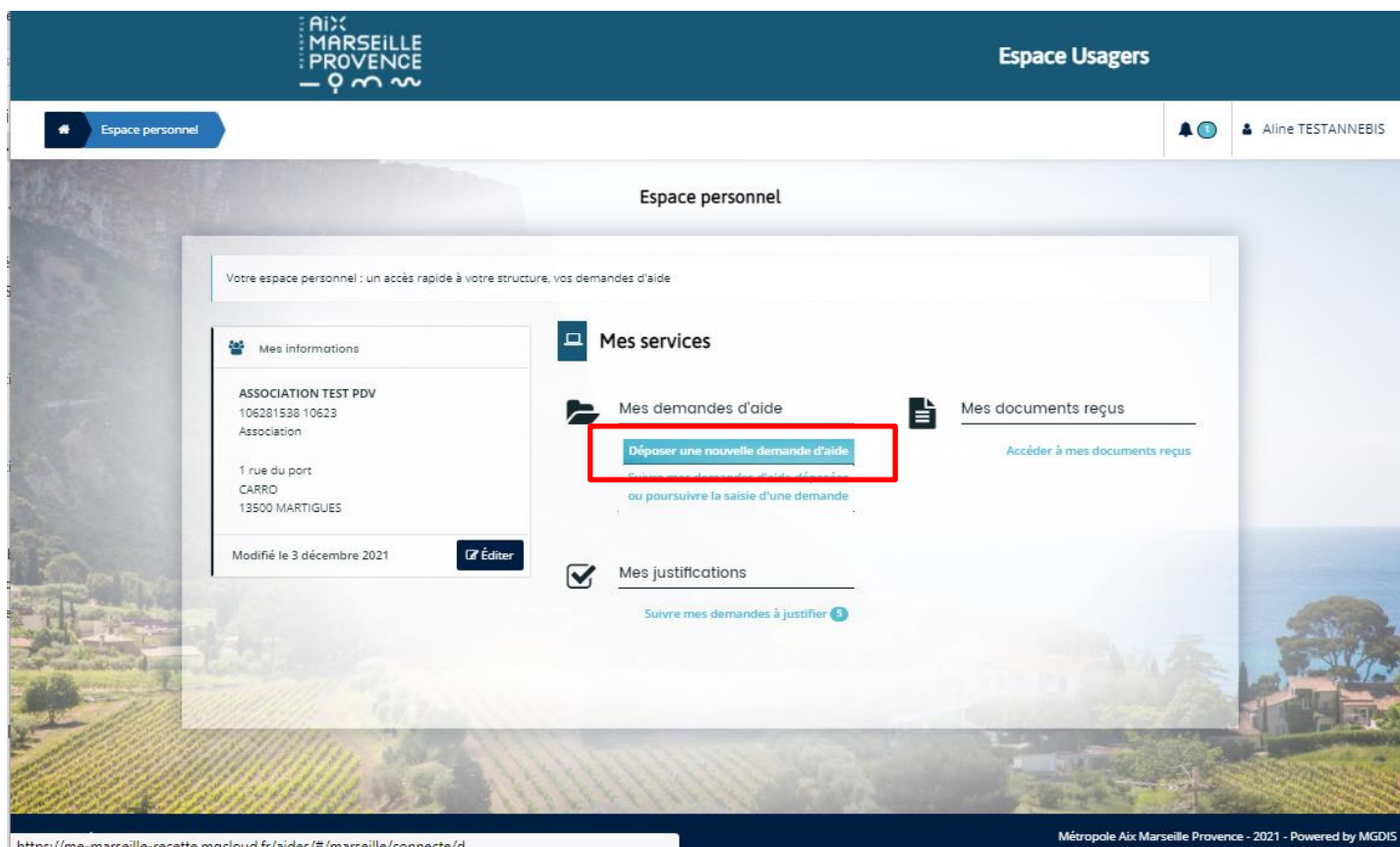
Au regard de cette procédure, il est indispensable d'anticiper la création de votre compte afin de pouvoir déposer l'ensemble de vos demandes dans les délais de l'appel à projet.

Votre compte est le compte « Administrateur » de cette structure. Vous êtes le responsable de la gestion des comptes utilisateurs rattachés à votre structure, c'est-à-dire que c'est vous qui initiez et/ou qui validez les demandes de rattachement des autres personnes de vos structures qui en font la demande.



- **Déposer une demande**

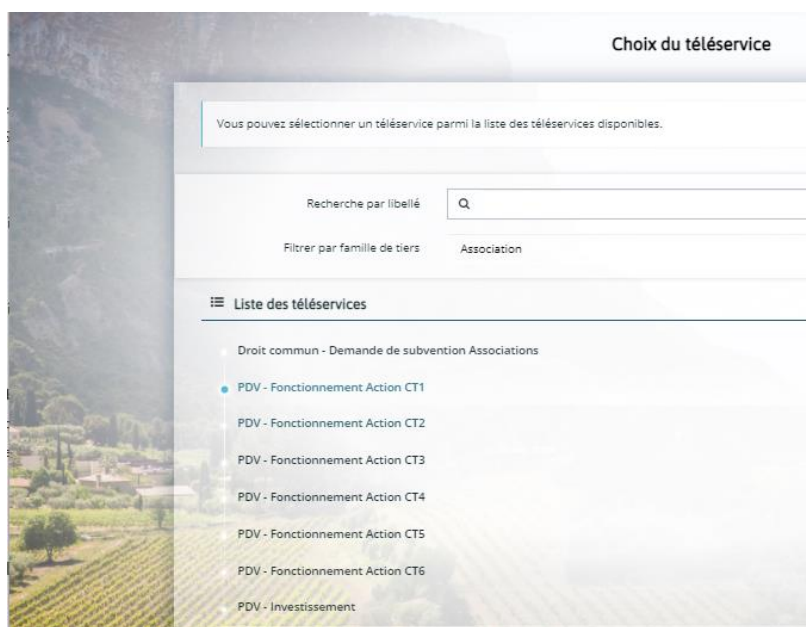
Sur la page d'accueil : cliquer sur « Déposer une demande » dans la rubrique **Mes demandes d'aide**.



- **Page « choix du téléservice »** : Cliquer sur le téléservice correspondant à votre demande (en fonction du secteur sollicité).

Exemple pour Marseille, La Ciotat, Septèmes les Vallons et Marignane : PDV - Fonctionnement Action CT1 qui correspond à l'appel à projet Politique de la Ville du territoire Marseille-Provence.

S'il n'apparaît pas à l'écran, vous pouvez le retrouver en saisissant « PDV - Fonctionnement Action CT1 » dans la case recherche.



Soyez particulièrement vigilant sur le choix du téléservice :

- La demande concerne la Politique de la Ville, le téléservice doit contenir le sigle **PDV**
- Le secteur du contrat de ville concerné est identifié selon la codification (CT) ci-dessous :

Code	Nom du secteur	Communes concernées par un QPV ou QVA
CT1	Marseille Provence	Marseille, Septèmes-les-Vallons, La Ciotat et Marignane
CT2	Pays d'Aix	Aix En Provence, Gardanne, Pertuis et Vitrolles
CT3	Pays Salonais	Salon-de-Provence et Berre-l'Étang
CT4	Pays d'Aubagne et de l'Étoile	Aubagne
CT5	Istres-Ouest Provence	Miramas, Istres et Port-Saint-Louis
CT6	Pays de Martigues	Martigues et Port-de-Bouc

Attention, il n'est pas possible de basculer une demande d'un téléservice à l'autre. En cas d'erreur, vous devrez la ressaisir.

- Prendre connaissance du « Préambule », puis cliquer sur suivant.

Pour plus de précisions sur le dépôt d'une demande, cliquer sur le **guide d'accompagnement à la saisie**.

AIX MARSEILLE PROVENCE Espace Usagers

Espace personnel Assistant de dépôt d'une nouvelle demande Aline TESTANNEBIS

PDV - Fonctionnement Action CT1 : Préambule

1 Préambule 2 Critères d'éligibilité 3 Votre tiers 4 Votre dossier 5 Récapitulatif

Préambule Suivant

La politique de la ville est une politique publique spécifique en direction des habitants des quartiers prioritaires. Elle a été profondément remaniée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014 et vise à concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté : Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et Quartiers de Veille Active (QVA).

Dans le cadre de ses compétences en matière de politique de la ville, la Métropole Aix-Marseille Provence assure depuis sa mise en place, le suivi et le pilotage stratégique de la mise en œuvre des contrats de ville.

L'appel à projet 2022 est lancé à compter du **lundi 04 octobre 2021** jusqu'au **dimanche 14 novembre 2021** **minuit** sur le Conseil de Territoire Marseille-Provence (CT1).

L'objectif de cet appel à projets est de favoriser l'émergence d'**actions de fonctionnement** cohérentes avec les enjeux territoriaux du contrat de ville et de promouvoir des actions diversifiées, adaptées et renouvelées à destination des habitants des quartiers prioritaires. Le tout en lien avec les conseils citoyens.

ATTENTION : le dépôt d'une demande ne sera plus possible après la clôture de l'appel à projets.

En cas de difficultés lors de la constitution du dossier, vous pouvez télécharger le **guide d'accompagnement à la saisie** et contacter la Direction politique de la Ville du CT1 à l'adresse suivante : contact.politiquedelaville.ct1@ampmetropole.fr Suivant

Mentions légales | Aide sur le site Métropole Aix Marseille Provence - 2021 - Powered by MGDIS